



LA MÉDITERRANÉE À VÉLO - EUROVELO 8
CONTRAT DE CESSION DES DROITS D'AUTEUR
PHOTOS – VIDEOS – EDITION 2021

Entre

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Sise Hôtel de Région

27, place Jules Guesde

13481 Marseille cedex 20

Représentée par le Président du Conseil Régional, Renaud MUSELIER,

Dûment habilité par la délibération n° 21-363 du 02 juillet 2021

Et

COLORESCENCE

Sise 6, rue Auguste Véran

13200 ARLES

Représentée par M. Olivier OCTOBRE

Préambule

« LA MEDITERRANEE A VELO » est la partie française de l'EuroVelo 8, grand itinéraire cyclable européen du réseau EuroVelo qui reliera à terme Cadix en Espagne à Izmir en Turquie sur 7 500 km. En France, « LA MEDITERRANEE A VELO » parcourt 850 km entre Le Perthus (66) et Menton (06), dont 80% sont en service (40% en site propre et 60% en voie partagée).

Depuis 2016, différentes structures (collectivités territoriales, Établissement public de coopération intercommunale, Agence départementale de tourisme, ...) ont développé une démarche partenariale visant d'une part, à affirmer le positionnement de « LA MEDITERRANEE A VELO » dans les offres touristiques nationale et européenne et d'autre part, à permettre un aménagement et une mise en tourisme cohérents de l'itinéraire cyclable.

Ces structures agissent dans un cadre contractuel en tant que signataires de la « CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DU COMITE D'ITINERAIRE DE LA MEDITERRANEE A VELO ».

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, collectivité territoriale, est cheffe de file du Comité d'itinéraire de « LA MEDITERRANEE A VELO ». Elle assure à ce titre la coordination et le pilotage des actions dudit Comité.

C'est dans ce contexte qu'une commande de 310 photos et 5 capsules vidéo – édition 2021 de l'itinéraire véloroute La Méditerranée à vélo a été commandée.

En sa qualité de chef de file, il revient à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de rédiger le contrat de cession des droits d'auteur de ces photos et vidéos.

Article 1 – Définitions

Pour l'exécution du présent contrat, ci-après **CONTRAT DE CESSION**, les termes et expressions en majuscules s'entendent comme suit :

« **LA MEDITERRANEE A VELO** » : véloroute de 850 km entre Le Perthus (66) et Menton (06), partie française de l'itinéraire EuroVelo 8.

CHEF DE FILE : à savoir la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, collectivité territoriale, représentée par le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PARTENAIRE : personne habilitée à reproduire les photos et vidéos, à savoir l'ensemble des partenaires signataires de la « CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DU COMITÉ D'ITINÉRAIRE DE LA MEDITERRANEE A VELO », dans le respect des dispositions du **CONTRAT DE CESSION**.

Les partenaires signataires de la convention sont :

-les 2 régions :

- Comité régional de Tourisme Pyrénées-Méditerranée,
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

-les 9 départements :

- Alpes de Haute-Provence
- Alpes-Maritimes
- Aude
- Bouches-du-Rhône,

- Gard, via l'agence Gard Tourisme
 - Hérault,
 - Pyrénées-Orientales,
 - Var,
 - Vaucluse.
- les métropoles de Nice Côte d'Azur, Montpellier Méditerranée Métropole et Aix-Marseille Provence
- les EPCI (établissement public de coopération intercommunale) :
- la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
 - la Communauté Dracénie Provence Verdon agglomération
 - la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
 - la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or
 - la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée
 - la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne
 - la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée
 - la Communauté Terres de Provence agglomération
 - la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
 - la Communauté d'agglomération Luberon-Monts-de-Vaucluse
 - la Communauté de communes du Pays de Fayence
 - l'Office de tourisme intercommunautaire Provence Verte et Verdon

Les autres personnes autorisées à utiliser ces livrables dans le respect des dispositions du CONTRAT DE CESSION sont listées en annexe 1. Tout PARTENAIRE ou toute personne non listée en annexe 1 devra au préalable se rapprocher de l'AUTEUR Olivier Octobre, olivieroctobre@gmail.com pour lui demander l'autorisation d'utiliser le support photographique ou vidéo objet de la diffusion, reproduction souhaitée.

AUTEUR : il s'agit de COLORESCENCE représentée par Monsieur Olivier Octobre, photographe-vidéaste, lauréat du Marché n° 2021_210299 notifié le 10 juin 2021 consistant à livrer 310 photos et 5 capsules vidéo de La MEDITERRANEE A VELO réalisées au cours de l'année 2021, dans les 9 départements traversés par la véloroute.

Article 2 – Objet

Le CONTRAT DE CESSION DES DROITS D'AUTEUR a pour objet de définir les conditions et les modalités d'utilisation des photos et vidéos – édition 2021 par les PARTENAIRES. Toute utilisation des photos et vidéos vaut acceptation formelle des dispositions du CONTRAT DE CESSION.

Article 3 – Rappel des conditions du reportage photos et vidéos – édition 2021

Lauréat : COLORESCENCE représentée par Olivier Octobre

> Les livrables commandés :

▪ Les photos

- 270 photos issues d'une sélection réalisée sur la base du reportage photos en mission 1
- 40 photos sélectionnées sur la base du reportage réalisé en mission 2 (shootings réactifs)

> Formats :

Photos en format paysage à privilégier (de préférence de 1920 px de large), quelques formats portraits, quelques formats 360°

JPEG « basse définition » : 1920 x 1440 pixels, 72 DPI

JPEG « haute définition » : taille originale maximale de la photo

▪ Les vidéos

- 5 capsules vidéos
- Durée des vidéos : environ 30"

Les vidéos doivent être accompagnées d'un fond sonore, avec éventuellement des affichages de mots / lieux en français et en anglais.

Les vidéos incorporent le logo de La Méditerranée à vélo, le nom du réalisateur, la date de réalisation, les intervenants éventuels, etc ... en respectant la charte graphique.

> Format :

Les vidéos doivent être tournées en numérique format 4K 16/9 et son stéréo. Une fois terminées, elles seront livrées au maître d'ouvrage en différents formats numériques.

Déroulement du reportage

Un reportage en 3 temps :

- Du 29 juin au 13 juillet sur 4 départements :
 - Bouches-du-Rhône
 - Alpes de Haute-Provence
 - Var
 - Alpes-Maritimes
- Du 27 septembre au 8 octobre sur 5 départements :
 - Pyrénées-Orientales
 - Aude
 - Hérault
 - Gard
 - Vaucluse
- Shootings réactifs du 2 au 5 novembre 2021, dans les Pyrénées-Orientales et les Alpes-Maritimes pour compléter les manques observés sur les 2 premières sessions : les mises en situation, les types de sites manquants sur l'ensemble de l'itinéraire dicteront les choix des photos supplémentaires du shooting réactif (quantité : 40 photos)

Les vidéos seront réalisées sur les 3 sessions. Olivier Octobre proposera le montage des 5 capsules vidéo de 30 secondes chacune sur les 5 thèmes de la stratégie marketing de La Méditerranée à vélo : "Renouez avec la nature", "Rencontrez l'histoire", "Les pieds dans l'eau", "Goûtez le sud", et "City break : aventure urbaine".

Article 4 – Les droits cédés aux partenaires

4.1 Droits cédés relatifs aux photos et vidéos

Le prestataire cède aux PARTENAIRES tels que définis à l'article 1, les droits de représentation, de reproduction, de communication et d'adaptation des éléments conçus dans le cadre de l'opération, sans limitation de lieu, d'étendue et de destination.

L'ensemble des clichés réalisés dans le cadre de cette prestation a vocation à intégrer les photothèques des PARTENAIRES.

Les droits cédés comprennent, en application de l'article L131-3 du Code de la propriété intellectuelle:

- **pour le droit de reproduction** : le droit de (ou d'autoriser un tiers à) reproduire, faire reproduire, fixer, numériser, éditer sans limitation de nombre, tout ou partie des photos, y compris le droit de stocker et d'archiver, par tout procédé technique connu ou inconnu, sur tout support et/ou moyen notamment support papier, optique,

Page 4 sur 9

magnétique, numérique, informatique ou électronique ; reproduction au sein d'une base de données ou photothèque analogique ou numérique ;

- **pour le droit de représentation** : le droit de représenter, de faire représenter ou d'autoriser un tiers à représenter les photos par tout moyen et/ou support connu ou inconnu à ce jour, notamment électronique, numérique, informatique, télématique, de télécommunications et de communication électronique et ce, auprès du public en général ou de catégories de public en particulier – sites web, réseaux sociaux, brochures, articles de presse, kakémonos, affiches, blogs, base de données, affichage : tout support connu ou inconnu à ce jour.
- **pour le droit de communication** : le droit de communiquer, de faire communiquer ou d'autoriser un tiers à communiquer les photos, notamment la mise à disposition du public ou de catégories de public, par fil ou sans fil, y compris câble, satellite, réseau téléphonique, ondes hertziennes, internet, de manière à ce que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit individuellement ;
- **pour le droit d'adaptation** : le droit d'adapter, de faire adapter ou d'autoriser un tiers à adapter, faire évoluer, transformer, modifier, retoucher, réaliser de nouveaux développements, créer des œuvres dérivées à partir des vidéos, les mixer, modifier, assembler, transcrire, faire des montages, condenser, étendre, d'en modifier le cadrage, la couleur, de jouer avec les formes, de modifier les formats, le droit d'associer les photos ou de les intégrer en tout ou partie dans toute autre œuvre ou produits (tels que notamment les bases de données, les produits multimédia, les sites internet, les applications mobiles etc.), de leur associer tous éléments (commentaire, slogan, légendes, textes, etc.).

4.2 Durée de cession des droits

La cession des droits relative aux photographies et vidéos objets du reportage est valable à titre exclusif pendant deux ans à compter de la date de livraison des photographies et vidéos puis à titre non- exclusif pour une durée de 10 ans.

- **A titre exclusif pendant 2 ans à compter de 30.11.2021.**

- 310 photos et 5 vidéos sont utilisées à titre exclusif par les partenaires de La Méditerranée à vélo
- les crédits d'Olivier Octobre seront mentionnés : @Olivier Octobre

L'auteur ne pourra exploiter les droits ainsi cédés de quelque manière que soit, autoriser ou interdire l'usage de son œuvre ou de son contenu, qu'à compter du 30 novembre 2023.

En particulier l'auteur n'aura les droits de vente des photos concernées qu'à compter du 30 novembre 2023.

- **A titre non exclusif pendant 8 ans à compter de 30.11.2023. jusqu'au 30.11.2031.**

- 310 photos et 5 vidéos utilisées à titre non-exclusif par les partenaires de La Méditerranée à vélo.
- les crédits d'Olivier Octobre seront mentionnés : @Olivier Octobre

- **Le 01.12.2031.**

Le contrat de cession prendra fin et la Région et ses partenaires ne seront plus autorisés à reproduire les œuvres.

Photos non sélectionnées par la coordination de La Méditerranée à vélo

Des photos supplémentaires ont été réalisées lors des reportages, non sélectionnées par la coordination de La Méditerranée à vélo.

Les PARTENAIRES, autres personnes autorisées au sens de l'article 1 pourront s'ils le souhaitent, acheter des photos à l'AUTEUR, en le contactant directement : olivieroctobre@gmail.com.

Article 5 – Conditions d'utilisation des photos et vidéos par les partenaires

Les photos et vidéos pourront être utilisées sur tous les supports des partenaires (guides touristiques, magazines, cartes touristiques, brochures, dépliants, flyer, affiches, panneau relais informations services, cartes postales, cartons et lettres d'invitations, présentations institutionnelles, communiqués de presse, dossiers de presse, dossiers tours-opérateurs, idées séjours, sites internet, newsletters, blogs, réseaux sociaux, photothèques, oriflamme, roll-up, kakémono, objets promotionnels, films promotionnels), pour promouvoir le vélo sur leur territoire, mais le comité d'itinéraire souhaite qu'elles soient utilisées soit dans le cadre de la promotion de La Méditerranée à vélo - EV8, soit dans le cadre de la promotion du cyclotourisme et activités de pleine nature, écotourisme, slow tourisme, voire dans le cadre de la promotion du territoire des partenaires. Il s'agit de ne pas dénaturer l'objet de ces photographies et les sortir de leur contexte (ex : promotion d'une véloroute en Alsace).

Pour cela :

- Mentionner la marque « La Méditerranée à vélo » en tant que source.
- Veiller à ne pas utiliser les photos dans les territoires complètement excentrés par rapport à La Méditerranée à vélo ou d'un autre itinéraire véloroute, pour garder une certaine cohérence.

Lorsque le CHEF de FILE, le PARTENAIRE ou toute personne autorisée au sens de l'article 1 souhaite utiliser un livrable (photo ou vidéo) sur un autre support, il devra au préalable se rapprocher de l'AUTEUR Olivier Octobre, olivieroctobre@gmail.com pour lui demander l'autorisation d'utiliser le support photographique ou vidéo objet de la diffusion, reproduction souhaitée.

Art 5 bis – Rémunération de l'AUTEUR

La cession par l'auteur de ses droits sur son œuvre prévue par le présent contrat, est rémunérée dans le cadre du marché n° 2021_210299 notifié le 10 juin 2021 à hauteur de 19 740 € H.T.

6. Communication du CONTRAT DE CESSION

Ce document peut être récupéré par les PARTENAIRES au format PDF sur le site www.lamediterraneeavelo.com

7. Contrôle et suivi

Le CHEF de FILE est habilité à prendre toutes mesures destinées à contrôler le respect des conditions et obligations fixées par le CONTRAT DE CESSION DES DROITS D'AUTEUR.

Article 8. Respect du CONTRAT DE CESSION DES DROITS D'AUTEUR en cours d'exploitation

Les PARTENAIRES doivent tout au long de l'usage des photos et vidéos livrées dans le cadre du reportage photos et vidéos – édition 2021, respecter les exigences définies par le CONTRAT DE CESSION.

Article 9. Résiliation du CONTRAT DE CESSION

Dispositions communes

La convention peut être résiliée à l'initiative du photographe ou de façon unilatérale et de plein droit par la Région lorsque les engagements visés par la présente convention ne seraient pas respectés par le bénéficiaire.

Dans ce dernier cas, la résiliation prend effet à sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception au photographe.

La responsabilité de la Région ne pourra être engagée à aucun titre que ce soit, pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable au titulaire ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

Article 10. Modification des termes du CONTRAT DE CESSION

Toute modification du présent CONTRAT DE CESSION devra faire l'objet d'un avenant signé des deux parties.

Article 11. Jurisdiction compétente

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du CONTRAT DE CESSION sera porté devant la juridiction compétente, étant entendu qu'une solution amiable devra être privilégiée.

Le Président du Conseil régional

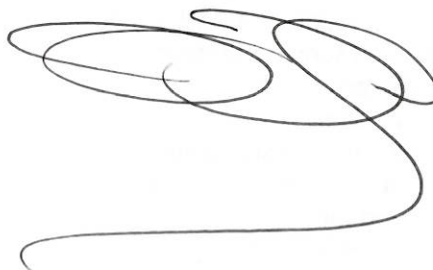
Renaud MUSELIER



Fait à Marseille le 01/03/2022

Photographe - vidéaste

Olivier OCTOBRE



ANNEXE 1 : PERSONNES AUTORISEES A UTILISER LES PHOTOS ET VIDEOS DE LA MEDITERRANEE A VELO – EDITION 2021

Agence Pyrénées-Orientales Tourisme.
Agence Aude Tourisme.
Agence Hérault Tourisme.
Agence Gard Tourisme.
Agence Provence Tourisme.
Vaucluse Provence Attractivité.
Agence Var Tourisme.
Agence Alpes de Haute-Provence Tourisme.
Comité de tourisme de la Côte d'Azur.
Comité régional de tourisme de l'Occitanie.
Comité régional de tourisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Bureau d'information touristique du Perthus
Office de tourisme intercommunal du Vallespir
Office de tourisme du Boulou
Office de tourisme d'Argelès-sur-Mer
Office de tourisme de Saint Cyprien
Office de tourisme de Perpignan (OTC Perpignan Méditerranée Tourisme)
Bureau d'information touristique de Perpignan
Bureau d'information touristique de Torreilles
Bureau d'information touristique de Saint Marie La Mer
Bureau d'information touristique de Canet en Roussillon
Bureau d'information touristique du Barcarès
Office de tourisme de Rivesaltes
OTC Grand Narbonne Tourisme
Office de tourisme de Saint Pierre La Mer
Office de tourisme Leucate
Office de tourisme Narbonne
Office de tourisme Port-La-Nouvelle
Office de tourisme Le Somail
BIT Sigean
BIT La Palme
OTI Béziers Méditerranée
BIT Neuf Ecluses de Fonseranes
BIT Sérignan
BIT Villeneuve-Les-Béziers
Office de tourisme Cap d'Agde Méditerranée
Office de tourisme Marseillan
Office de tourisme Sète
Office de tourisme Frontignan
BIT Vic-la-Gardirole
BIT Villeneuve-lès-Maguelone
Office de tourisme Palavas
Office de tourisme Montpellier Méditerranée
BIT Lattes
Office de tourisme Carnon
Office de tourisme du Canal du Midi au Saint Chinian
Office de tourisme de la Domitienne La Maison du Malpas
Office de tourisme La Grande Motte
Office de tourisme du Grau du Roi - Port Camargue
Office de tourisme Aigues Mortes
Office de tourisme Coeur de Petite Camargue

Bureau d'information touristique de Saint-Gilles, OPENîmes Tourisme
Office de tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer
Office de tourisme Beaucaire
Office de tourisme Arles
Office de tourisme intercommunal Alpilles en Provence
Bureau d'Information touristique ACCM Tarascon Tourisme
Office municipal de tourisme de Peyrolles
Bureau Municipal tourisme de Jouques
Office de tourisme Intercommunal de Terre de Provence
Office de tourisme Luberon Cœur de Provence Cavaillon
Office de tourisme intercommunal Pays d'Apt Luberon Bureau d'Apt
Office de tourisme intercommunal Pays de Forcalquier -Montagne de Lure
Office de tourisme de Manosque
Office de tourisme intercommunal Durance Luberon Verdon Tourisme
Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence
Office de tourisme intercommunautaire Provence Verte & Verdon Tourisme
Office de tourisme intercommunal Esterel Côte d'Azur
Office de tourisme intercommunal Dracénie Provence Verdon Tourisme
Office de tourisme intercommunal du Pays de Grasse
Office de tourisme et des Congrès de Mandelieu-La Napoule
Office de tourisme de Cannes
Office de tourisme Golfe-Juan Vallauris
Office de tourisme d'Antibes Juan-Les-Pins
Office de tourisme de Villeneuve-Loubet
Office de tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur
Office de tourisme de Monaco
Office de tourisme Communautaire de Menton, Riviera et Merveilles. www.menton.fr
Comité régional de cyclotourisme de l'Occitanie. <http://occitanie.ffvelo.fr>
Comité régional de cyclotourisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur <http://paca.ffvelo.fr>
Vélo Loisir Provence
Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée. www.parc-naturel-narbonnaise.fr
Parc naturel régional de Camargue. www.parc-camargue.fr
Parc naturel régional du Luberon. www.parcduluberon.fr
Parc naturel régional du Verdon. www.parcduverdon.fr

